



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE  
LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2016-068

PUBLIÉ LE 13 MAI 2016

# Sommaire

## Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2016-05-09-003 - A R R Ê T É portant dissolution d'une régie d'avances auprès de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) du Centre-Val de Loire (2 pages)	Page 3
R24-2016-04-28-002 - A R R Ê T É portant modification de l'arrêté n° 13-281 du 19 décembre 2013 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Centre-Val de Loire (1 page)	Page 6
R24-2016-04-28-001 - A R R Ê T É portant modification de l'arrêté n° 15-208 du 26 novembre 2015 portant nomination des membres du conseil du Centre Informatique Centre Ouest Atlantique (1 page)	Page 8
R24-2016-04-29-014 - ARRÊTÉ MODIFICATIF N° 1 à l'arrêté portant composition de la section spécialisée en matière d'enseignement supérieur du Conseil Académique de l'Education Nationale de l'académie d'Orléans-Tours (CAEN) (2 pages)	Page 10
R24-2016-05-12-002 - ARRÊTÉ portant délégation de signature à Monsieur Claude FLEUTIAUX, Sous-préfet hors classe Secrétaire général pour les affaires régionales (3 pages)	Page 13
R24-2016-05-12-001 - ARRÊTÉ portant nomination à la commission régionale consultative du fonds pour le développement de la vie associative (3 pages)	Page 17

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2016-05-09-003

## A R R Ê T É

portant dissolution d'une régie d'avances auprès de la  
direction régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation, du travail et de  
l'emploi (DIRECCTE) du Centre-Val de Loire

**SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR  
LES AFFAIRES REGIONALES**

**A R R Ê T É**

portant dissolution d'une régie d'avances auprès de la direction régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)  
du Centre-Val de Loire

**LE PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE  
PREFET DU LOIRET**

Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur

Chevalier dans l'Ordre national du Mérite

Vu le décret N° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et publique ;

Vu le décret N° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret N° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret N° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Nacer MEDDAH, préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 novembre 2010 habilitant les préfets de région à instituer des régies d'avances auprès des direction régionales des entreprises, de concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ;

Vu l'arrêté du 28 janvier 2002 relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 janvier 2011 modifié portant institution d'une régie d'avances auprès de la DIRECCTE du Centre ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 janvier 2011 modifié portant nomination d'un régisseur d'avances auprès de la DIRECCTE du Centre ;

## ARRÊTE

### **Article 1 :**

La régie d'avances instituée auprès de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) du Centre pour le paiement des dépenses autorisées à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté cadre du 23 novembre 2010 susvisé est clôturée à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016.

### **Article 2 :**

Les arrêtés susvisés portant création de la régie et nomination d'un régisseur sont abrogés à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016.

### **Article 3**

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire et le Directeur régional des Finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 9 mai 2016  
Le Préfet de la région Centre-Val de Loire  
Préfet du Loiret,  
Signé : Nacer MEDDAH

Arrêté n° 16.110 enregistré le 10 mai 2016.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2016-04-28-002

A R R Ê T É portant modification de l'arrêté n° 13-281 du  
19 décembre 2013 portant nomination des membres du  
conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des  
cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales  
de la région Centre-Val de Loire

**MISSION NATIONALE DE CONTROLE ET D'AUDIT  
DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE  
ANTENNE INTERREGIONALE ILE DE FRANCE-CENTRE**

**A R R Ê T É**

Portant modification de l'arrêté n° 13-281 du 19 décembre 2013 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Centre-Val de Loire

**Le Préfet de la Région Centre Val de Loire  
Préfet du Loiret  
Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur  
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L 213-2 pour les unions de recouvrement et D 231-2 à D 231-5 du code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2013 portant création de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales du Centre ;

Vu l'arrêté n° 13-281 du 19 décembre 2013 modifié ;

Vu la désignation formulée par la Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO) ;

Sur proposition de la Cheffe de l'antenne interrégionale Ile de France-Centre de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

**A R R Ê T E**

**Article 1er :** A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 13-281 du 19 décembre 2013 susvisé, la rubrique relative aux Représentants des assurés sociaux est modifiée comme suit :

**Représentants des assurés sociaux :**

Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO) :

TITULAIRE : Monsieur MONGEREAU Jacky  
TITULAIRE : Monsieur MORELLE Eric  
SUPPLEANT : Monsieur SANNIER Roch  
SUPPLEANT : Madame VANACKER Brigitte

**Article 2 :** Le Secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région Centre-Val de Loire, la Cheffe de l'antenne interrégionale de la Mission nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Orléans, le 28 avril 2016  
Le Préfet,  
Pour le Préfet de région,  
le secrétaire général pour les affaires régionales  
Signé : Claude FLEUTIAUX

Arrêté n° 16.108 enregistré le 28 avril 2016

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2016-04-28-001

A R R Ê T É portant modification de l'arrêté n° 15-208 du  
26 novembre 2015 portant nomination des membres du  
conseil du Centre Informatique Centre Ouest Atlantique



**MISSION NATIONALE DE CONTROLE ET D'AUDIT  
DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE  
ANTENNE INTERREGIONALE ILE DE FRANCE-CENTRE**

**A R R Ê T É**

Portant modification de l'arrêté n° 15-208 du 26 novembre 2015 portant nomination des membres du conseil du Centre Informatique Centre Ouest Atlantique

**Le Préfet de la Région Centre-Val de Loire  
Préfet du Loiret  
Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur  
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment ses articles L 216-3, D 231-2 à D 231-4 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2015 fixant le modèle de statuts des centres de traitement informatique des organismes de la branche maladie ;

Vu l'arrêté n° 15-208 du 26 novembre 2015 modifié ;

Vu la désignation formulée par la Confédération française démocratique du travail (CFDT) ;

Sur proposition de la Cheffe de l'antenne interrégionale Ile de France-Centre de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

**A R R Ê T É**

**Article 1er :** A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 15-208 du 26 novembre 2015 susvisé, la rubrique relative aux Représentants des assurés sociaux est complétée comme suit :

**Représentants des assurés sociaux :**

Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

TITULAIRE : Madame TIMCO Martine  
TITULAIRE : Monsieur BOURDON Jean-François  
SUPPLEANT : Monsieur PORTE Dominique  
SUPPLEANT : Madame SEGUIN Sabine

**Article 2 :** Le Secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région Centre-Val de loire, la Cheffe de l'antenne interrégionale de la Mission nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Orléans, le 28 avril 2016

Le Préfet,

Pour le préfet de région

et par délégation,

le secrétaire général pour les affaires régionales

Signé : Claude FLEUTIAUX

Arrêté n° 16.107 enregistré le 28 avril 2016

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2016-04-29-014

ARRÊTÉ MODIFICATIF N° 1 à l'arrêté portant  
composition de la section spécialisée en matière  
d'enseignement supérieur du Conseil Académique de  
l'Education Nationale de l'académie d'Orléans-Tours  
(CAEN)

**SECRETARIAT GENERAL POUR  
LES AFFAIRES REGIONALES**

**ARRÊTÉ MODIFICATIF N° 1  
à l'arrêté portant composition de la section spécialisée en matière d'enseignement  
supérieur du Conseil Académique de l'Education Nationale  
de l'académie d'Orléans-Tours  
(CAEN)**

**LE PREFET DE LA REGION CENTRE - VAL DE LOIRE  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L 234-1 à L234-8 et R234-1 à R234-15 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et dans les départements ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Nacer MEDDAH préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret ;

Vu l'arrêté n° 15.021 en date du 6 février 2015 modifié portant composition du conseil académique de l'éducation nationale de l'académie d'Orléans-Tours pour une durée de 3 ans;

Vu l'arrêté n° 15.164 en date du 15 septembre 2015 portant composition de la section spécialisée en matière d'enseignement supérieur du conseil académique de l'éducation nationale de l'académie d'Orléans-Tours ;

Vu le courrier en date du 29 septembre 2015 de l'Union Académique PEEP d'Orléans-Tours ;

Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 4 février 2016 ;

Sur la proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup> :

L'article 1er de l'arrêté susvisé du 15 septembre 2015 est modifié ainsi qu'il suit :

➤ *Un représentant de la Région Centre-Val de Loire :*

**TITULAIRE**

Mme Anne BESNIER

**SUPPLEANT**

M. Pierre COMMANDEUR

➤ *Deux représentants des parents d'élèves :*

*Au titre de la PEEP :*

**TITULAIRE**

Mme Alexandrine BLAVET

**SUPPLEANTE**

Mme Véronique DUNOYER

Le reste demeure sans changement.

### Article 2 :

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales, le Recteur de l'académie d'Orléans-Tours, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre- Val de Loire.

Fait à Orléans, le 29 avril 2016  
Le Préfet de la région Centre-Val de Loire,  
Signé : Nacer MEDDAH

Arrêté n° 109 enregistré le 4 mai 2016.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2016-05-12-002

ARRÊTÉ portant délégation de signature  
à Monsieur Claude FLEUTIAUX,  
Sous-préfet hors classe  
Secrétaire général pour les affaires régionales

**ARRÊTÉ**

Portant délégation de signature  
à **Monsieur Claude FLEUTIAUX**,  
*Sous-préfet hors classe*  
*Secrétaire général pour les affaires régionales*

LE PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE  
PREFET COORDONNATEUR  
DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE  
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur  
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

Vu le code des marchés publics ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements notamment son article 66 relatif aux compétences interrégionales des préfets de région ;

Vu le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la république en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 23 décembre 2002 portant désignation d'un préfet de région chargé de la mission interrégionale de mise en œuvre du "Plan Loire Grandeur Nature" et notamment son article 5 ;

Vu le décret n° 2002-955 du 4 juillet 2002, relatif aux compétences interdépartementales et interrégionales des préfets et aux compétences des préfets coordonnateurs de massifs ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Nacer MEDDAH, préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016;

Vu l'arrêté du 17 février 2015 du Premier ministre, nommant M. Claude FLEUTIAUX, sous-préfet hors classe, dans les fonctions de secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Centre-Val de Loire à compter du 23 février 2015 ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2015 du Premier ministre, portant nomination dans les fonctions d'adjoints au secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Centre-Val de Loire, de M. Jérémie BOUQUET, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chargé du pôle « politiques publiques » et de M. Eric REQUET, administrateur civil hors classe, chargé du pôle « modernisation et moyens », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

Vu l'arrêté n° 15.184 en date du 16 novembre 2015 du préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne portant délégation de signature à M. Claude FLEUTIAUX, sous-préfet hors classe, secrétaire général pour les affaires régionales ;

Sur la proposition du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

Délégation est donnée à M. Claude FLEUTIAUX, sous-préfet hors classe, secrétaire général pour les affaires régionales, à l'effet de signer, au nom du Préfet de la région Centre-Val de Loire, Préfet coordonnateur de Bassin Loire-Bretagne, chargé de la mission interrégionale de mise en œuvre du Plan Loire Grandeur Nature tous les actes administratifs, arrêtés, décisions, instructions internes et correspondances se rapportant aux affaires traitées par le secrétariat général pour les affaires régionales, dans le cadre de la mission interrégionale précitée, à l'exception des conventions que l'État conclut avec les régions, les départements, ou les établissements publics interrégionaux, et des arrêtés de portée générale.

La présente délégation de signature concerne notamment :

- l'exercice des compétences du Préfet de région, préfet coordonnateur de bassin dans la gestion des crédits de l'État et des crédits européens,
- l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire,

### **Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude FLEUTIAUX, la délégation de signature prévue à l'article 1 sera exercée par M. Jérémie BOUQUET, adjoint au SGAR, chargé du pôle « politiques publiques ».

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérémie BOUQUET, la délégation de signature prévue à l'article 1 sera exercée par M. Eric REQUET, administrateur civil hors classe, chargé du pôle « modernisation et moyens ».

### **Article 3 :**

Délégation est donnée à M. Christophe DELETANG, directeur administratif du secrétariat général pour les affaires régionales, à l'effet de signer, dans la limite des attributions relevant du secrétariat général pour les affaires régionales :

a- les pièces et documents relatifs à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses afférentes aux attributions du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales, dans le cadre de la mission citée,

b- les titres de perception rendus exécutoires conformément aux dispositions du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 (article 85-2)

c- les correspondances suivantes :

- les demandes de pièces complémentaires et les demandes de renseignements liés ou non à une forclusion,
- les bordereaux d'envoi,
- les accusés de réception divers,
- les certificats pour services faits.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe DELETANG, la délégation de signature qui lui est donnée sera exercée par M. Laurent COURBÉ, adjoint au directeur administratif, attaché, à défaut par M Julien RENOULT, chargé de mission.

**Article 4 :**

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 16.014 en date du 08 janvier 2016.

**Article 5 :**

Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État en région Centre-Val de Loire et notifié à chacun des délégataires.

Fait à Orléans, le 12 mai 2016  
Le Préfet de la région Centre-Val de Loire,  
Préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne  
Signé : Nacer MEDDAH

Arrêté n° 16.113 enregistré le 12 mai 2016

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- **un recours gracieux**, adressé à :

M. le Préfet de la Région Centre – Val de Loire  
Mission Europe et Aménagement du territoire  
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX 1 ;

- **un recours hiérarchique**, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) .

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- **un recours contentieux**, en saisissant le Tribunal Administratif :  
28, rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS CEDEX 1.



Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2016-05-12-001

**ARRÊTÉ** portant nomination à la commission régionale  
consultative du fonds pour le développement de la vie  
associative

**SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR  
LES AFFAIRES RÉGIONALES**

**ARRÊTÉ**

**portant nomination à la commission régionale consultative du fonds pour le  
développement de la vie associative**

**LE PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE  
PREFET DU LOIRET**

Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur  
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n° 2011-2121 du 30 décembre 2011 relatif à la création du fonds pour le développement de la vie associative ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret no 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Nacer MEDDAH en qualité de préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 12-121 du 25 juin 2012 portant nomination à la commission régionale consultative du fonds pour le développement de la vie associative ;

Sur proposition du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales.

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres de la commission régionale du fonds pour le développement de la vie associative du Centre-Val de Loire en qualité de représentants des services de l'État:

- Le Directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou son représentant ;
- Le Préfet du Cher ou son représentant ;
- Le Préfet d'Eure-et-Loir ou son représentant ;
- Le Préfet de l'Indre ou son représentant ;
- Le Préfet d'Indre-et-Loire ou son représentant ;
- Le Préfet de Loir-et-Cher ou son représentant ;
- Le Secrétaire Général de la préfecture du Loiret ou son représentant ;
- Le Recteur de l'académie d'Orléans-Tours ou son représentant ;
- Le Directeur régional des affaires culturelles du Centre-Val de Loire ou son représentant ;
- Le Directeur régional aux droits des femmes et à l'égalité.

## **Article 2**

Sont nommés membres de la commission régionale du fonds pour le développement de la vie associative du Centre-Val de Loire en qualité de personnalités qualifiées, pour une durée de cinq ans, en raison de leur engagement et de leur compétence reconnue en matière associative :

- Monsieur Romain ARTIGES, conseiller en formation, Uniformation région Centre ;
- Madame Delphine BENASSY, chargée de mission C2RA, URBGE Centre ;
- Madame Charlotte BOULAND, déléguée régionale, UNAT Centre ;
- Monsieur Vincent DEWEER, directeur, Fédération régionale des familles rurales du Centre ;
- Madame Carole BARREAU, déléguée régionale, UFOL Centre ;
- Madame Anne MASSIP, responsable du pôle appui aux projets des acteurs, GIP Alfa Centre ;
- Madame Gaëlle PAYET, directrice, Mouvement Associatif Centre ;
- Madame Aude BRARD, conseillère technique, URIOPSS Centre ;
- Madame Algue VANMAELDERGEM, chargée de mission, CRAJEP Centre.

## **Article 3**

Sont nommés membres de la commission régionale du fonds pour le développement de la vie associative du Centre-Val de Loire en qualité de représentants de personnes morales de droit public :

- Le Président du Conseil régional du Centre-Val de Loire ou son représentant ;
- Le Directeur du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de l'académie d'Orléans-Tours ou son représentant.

## **Article 4**

L'arrêté préfectoral n° 12-121 du 25 juin 2012 portant nomination à la commission régionale consultative du fonds pour le développement de la vie associative est abrogé.

## **Article 5**

Le Secrétaire général pour les affaires régionales et le Directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 12 mai 2016  
Le Préfet de la région Centre-Val de Loire  
Signé : Nacer MEDDAH

Arrêté n° 16.111 enregistré le 12 mai 2016

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **M. le Préfet de la région Centre-Val de Loire**  
Secrétariat général pour les affaires régionales  
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s) ;**
- un **recours contentieux**, en saisissant le : **Tribunal Administratif**  
28, rue de la Bretonnerie  
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.  
Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.